

Observation n°308 du 16/04/2023

Monsieur,

Je suis opposée à ce projet qui est contraire à la décision de nos élus, qui ont été élus pour nous représenter, et faire valoir nos idées, revendications, volontés: C'est le principe de la démocratie, sauf erreur de ma part.

Or nos élus ont voté un MORATOIRE au Conseil départemental de la VIENNE : 17 décembre 2021 voté à l'unanimité (pages 19-22) : « un moratoire immédiat de toute nouvelle installation éolienne sur le Département de la VIENNE ».

Dans le cadre des énergies renouvelables, il faut STOPPER les éoliennes qui sont de l'énergie intermittente et non planifiable; il faut privilégier le solaire avec le photovoltaïque.

Il faut privilégier l'autoconsommation avec la production que chaque français peut engager sur ses toits. Avec les 121 milliards constatés pour l'éolien par la COUR DES COMPTES, on pourrait payer 4 millions installations à 25000 kwatt/an aux français soit 100 millions de Mwatt/an; dont acte!

De plus, souvent les exploitants électriques sont des sociétés dont les actionnaires sont à l'étranger dans les paradis fiscaux sous le couvert d'une société écran. Ainsi on exploite la population française au profit de la flibuste financière internationale.

En conséquence, merci de rendre un avis défavorable à ce projet. Dans le cas contraire, cela explique pourquoi les français ne vont plus voter.

Salutations distinguées

--

Jean SABOURIN